



Ref : ENG017

## PREVENTION DU RISQUE ROUTIER

Diminuer l'exposition au risque routier dans le cadre de déplacements professionnels et/ou pour les trajets domicile-travail



### Public

Toute personne amenée à conduire un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle ou pour le trajet-travail



### Participants

Jusqu'à 10 personnes



### Intra

Dans vos locaux, selon vos disponibilités



### Prérequis

Aucun



### Durée

1 jour (7 heures)



### Inter

Nous consulter

### Objectifs



Sensibiliser les conducteurs aux dangers et aux différents aspects de la sécurité



Connaître les règles de bonne conduite lors de vos déplacements professionnels

### Programme

#### INTRODUCTION

Généralités sur le risque routier  
Enjeux de l'insécurité routière  
Chiffres sécurité  
Réglementation (code du travail, code de la route, code pénal...)

#### UTILISATION DU VÉHICULE

Choix du véhicule  
Aménagements  
Matériels de sécurité  
Chargement  
Entretien et vérifications

#### ENVIRONNEMENT DE CONDUITE

Infrastructure routière  
Signalisations

#### CONDUCTEUR

Etat physique du conducteur (fatigue, alcool, médicaments...)  
Position de conduite  
Ceinture de sécurité

#### COMPORTEMENT AU VOLANT

Utilisation du téléphone  
Activités à risques  
Conduites à tenir en cas de panne, incident ou accident

#### ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS

Planification des tournées  
Choix et repérage des itinéraires  
Temps de conduite  
Vitesses  
Anticipation sur les temps de pause

#### Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique...

#### Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, véhicule de votre établissement...

#### Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste prévention du risque routier

#### Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM)  
Délivrance d'un certificat de réalisation

#### Périodicité de recyclage

Une mise à jour de la formation est préconisée tous les 3 ans

#### Support remis aux stagiaires

Des supports dématérialisés sont remis aux stagiaires

#### Références réglementaires

Art. R. 4121-1 du Code du travail et L121-1 du code de la route

### Les + NEOMIS

- + Exercices pratiques adaptées à votre activité
- + Méthode pédagogique participative
- + Garantie **minimum 50% de pratique**

**98,3 % Taux de satisfaction**  
stagiaires



#### Notre engagement qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION